

OK

3
 REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 REGION DU CENTRE

 DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU

 COMMUNE D'OMBESSA

 COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
 MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

 CENTRE REGION

 MBAM AND INOUBOU DIVISION

 OMBESSA COUNCIL

 INTERNAL TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°06/AONO/C/OMB/CIPM/2023 DU 02/05/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU LAC MUNICIPAL A OMBESSA

DANS L'ARRONDISSEMENT D'OMBESSA, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEPIA, EXERCICE 2023

Le Maire de la Commune d'Ombessa, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de l'Etat du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

1. Objet :

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution des travaux de relatif à la réhabilitation du lac municipal a ombessa dans l'Arrondissement d'Ombessa, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

2. Allotissement

Les travaux sont réalisés en un lot unique

3. Consistance des travaux :

Les travaux, objet du présent appel d'offres, consisteront :

- D'abattage d'arbres ;
- Purges ;
- Remblai provenant d'emprunt
- Démolition d'ouvrages existants ;
- Mise en forme de la plateforme y compris création des fossés et exutoires ;
- Culée en maçonnerie de moellons ;
- Rechargement en matériaux sélectionnés ;
- Fabrication et pose de pavés sélectionnés ;
- Fossés maçonnés triangulaires ;
- Béton Armé ;
- Construction mur de soutènement en Béton Armé ;

4. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

5. Financement :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public MINEPIA EXERCICE 2023.

6. Le coût prévisionnel

Le montant prévisionnel des travaux est de **10 000 000 (dix millions) fcfa**

7. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux par le Maître d'Ouvrage est de trois **(03) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

8. Cautionnement provisoire (garantie de soumission):

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par une banque ou une compagnie d'assurance agréé et habilitéée par le Ministre en charge des Finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant en FCFA de ladite garantie est de **Cent Quarante Mille (140 000) franc CFA**.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité de l'offre pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les services de la Mairie d'Ombessa à Ombessa BP dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie d'Ombessa à Ombessa, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **30 000 (trente Mille) Francs CFA** pour chacun des lots et versées à la Recette Municipale d'Ombessa. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, obligatoirement, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, téléphone, fax, e-mail.

11. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces de l'offre administrative (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant les pièces de l'Offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant les pièces de l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

12. Remise des Offres :

Chaque Offre de chaque lot, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devra parvenir contre récépissé dans le service technique de la Mairie d'Ombessa, sis à Ombessa, au plus tard **le 29/05/2023 à 11 heures**, heure locale accompagnées des versions électroniques des Offres techniques et financières dans une clé USB ou un CD inclus (e) dans l'enveloppe C. Toute Offre incomplète sera purement et simplement rejetée.

Elles seront présentées sous pli fermé et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°06/AONO/COMB/CIPM/2023 DU 02/05/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU LAC MUNICIPAL A OMBESSA DANS L'ARRONDISSEMENT D'OMBESSA, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

13. Recevabilité des Offres :

L'offre parvenue après la date et l'heure de dépôt de l'offre ou celle ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, de l'offre administrative et technique seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

14. Ouverture des Offres :

L'ouverture des Offres aura lieu le **29/05/2023 à 12heures**, heure locale, dans la salle de délibération de la Mairie d'Ombessa, par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 avant l'ouverture entraînera le rejet pur et simple de l'Offre, de même que le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation des offres :

15.1 Critères éliminatoires

15.1 Critères éliminatoires

1. Critères d'évaluation des offres :

15-1 : Critères éliminatoires :

15.1.1 : Pièces administratives :

- a) Dossier administratif incomplet ou pièces administratives non – conformes après épuisement du délai réglementaire de 48 heures accordé pour la fourniture d'une pièce concernée ;
- b) Absence de caution de soumission.
- c) Pièce falsifiée ou non authentique (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux);
- d) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours de trois dernières années,
- e) Omission d'un sous détail des prix
- f) Omission dans l'offre financière d'un prix non quantifié ;
- g) Présence d'informations financières dans l'offre administrative et/technique ;
- h) Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- i) Pièces certifiée ou signé par une personnalité non compétente.

j) Non exhaustivité de l'offre.

15-2 Critères essentiels

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

	DESIGNATION	NOTATION
A	Présentation générale de l'offre	03 points
B	Compréhension du travail demandé (Observations sur les TDR, Organisation, Méthodologie d'exécution des prestations et Planning de réalisation)	10 points
C	Expérience générale du consultant dans les prestations similaires	05 points
D	Références du consultant pour les missions similaires : joindre les contrats (première et dernière pages avec PV de réception/ PV de réception définitive/ attestation de bonne fin)	10 points
E	Qualification des experts et leur expérience dans le domaine de la mission	50 points
F	Moyens techniques et matériels à mettre en place	22 points
TOTAL		100 points

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après :

$$NM = MMd \times 100 / MS$$

NM= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante ;

MS = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(80 \times \text{Note Technique}) + (20 \times \text{Note Financière})] / 100.$$

a) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- Une soumission timbrée, datée signée et cachetée;
- Le bordereau des prix (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres paraphé à toutes les pages signé et cachetée à la dernière page ;
- Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
- Les sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages.

a) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;

b) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et les Sous – détails des prix unitaires ;

c) Non-respect du format de fichier des offres (pour les cas de soumission en ligne uniquement) ;

d) N'avoir pas obtenu au moins un total de 25 critères sur l'ensemble des 35 critères essentiels.

15.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 35 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement proposé (pièce 9.5) sur **11 critères** ;
- b) Le matériel à mobiliser sur **20 critères** ;
- c) Les références du soumissionnaire sur **02 critères** ;
- d) La Visite des lieux sur **02 critères**.

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable

16. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

17. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

18. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès de la Commune d'Ombessa.

19. Lutte contre la corruption

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) et au Maire d'Ombessa.

Ombessa, le 02/05/2023



Ampliations :

- MINMAP/DGMI (pour information) ;
- ARMP/CE (pour publication dans le JDM)
- PREFET/ MI (pour information et affichage) ;
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- DDMAP/ MI (pour affichage) / ARCHIVES
- CRTV (pour diffusion)
- AFFICHAGE.
- ARCHIVES /CHRONOS
- Chronos/CI.

Dr Eric Fabrice KEDI-MOUKO

OK

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 REGION DU CENTRE

 DEPARTEMENT DE MBAM ET
 INOUBOU

 COMMUNE D'OMBESSA

 COMMISSION DE INTERNE DE
 PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

 CENTRE REGION

 MBAM AND INOUBOU DIVISION

 OMBESSA COUNCIL

 INTERNAL TENDERS BOARD

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NOTICE

N° 06 /ONIT/C/OMB/2023 OF 02/05/ 2023

IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE FOR THE REHABILITATION OF THE MUNICIPAL LAKE AT OMBESSA COUNCIL MBAM AND INOUBOU DIVISION, OMBESSA SUBDIVISION.

Financing: PUBLIC INVESTMENT BUDGET MINEPIA, 2023 FINANCIAL YEAR

1. Subject of the invitation to tender

The *MAYOR OF ombessa council contracting authority* hereby launches an invitation to tender *FOR THE REHABILITATION OF THE MUNICIPAL LAKE AT OMBESSA COUNCIL MBAM AND INOUBOU DIVISION, OMBESSA SUBDIVISION.*

2. Allotment:

The works are not divided in lot

3. Nature of works

The works subject of this contract include:

- Mission 1: Direction of the execution of work contract;
- Mission 2; Control of the realization conformity;
- Mission 3: Assistance to acceptance of work

4. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open on equal conditions to Cameroon law enterprises

5. Financing

works which form the subject of this invitation to tender shall be financed by PUBLIC INVESTMENT BUDGET MINEPIA, 2023 FINANCIAL YEAR estimated amount: ten million (10 000 000) FCFA

6. Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stands is ten million (10 000 000) FCFA

7. Execution deadline

The maximum execution deadline provided for or Delegated Project Owner for the execution of the works subject of this tender shall be **03 months.**

8. Provisional bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Ministry in charge of Finance featuring on the list in document 12 of the tender file of an amount of and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers. The amount of the provisional bid bond is forty hundred thousand (140 000) francs CFA.

9. Consultation of tender file

The file may be consulted during working hours at OMBESSA COUNCIL as soon as this notice is published.

10. Acquisition of tender file

The file may be obtained at OMBESSA COUNCIL as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of thirty thousand (30 000) CFA francs payable at *Ombessa council*

11. Submission of offers

Each offer drafted in English or French in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach OMBESSA COUNCIL not later than **29/05/2023 at 11 AM**, and should carry the inscription

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N° 06 /ONIT/C/OMB/2023 OF 02/05/ 2023
IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE FOR THE REHABILITATION OF THE MUNICIPAL LAKE OF
OMBESSA
AT OMBESSA COUNCIL MBAM AND INOUBOU DIVISION, OMBESSA SUBDIVISION.

Financing: MINEPIA PUBLIC INVESTMENT BUDGET, 2023 FINANCIAL YEAR

“To be opened only during the bid-opening session”

12. Admissibility of offers.

Under pain of rejection, the administrative documents required, must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority (Senior Divisional Officer, Divisional Officer...) in accordance with the Special Conditions of the invitation to tender.

They must not be older than three preceding the original date of submission of bids (3) months or must not have been established after the signing of the tender notice.

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance.

13. Opening of bids

The bids shall be opened in a single phase.

The Administrative bids, the technical bids and the financial bids shall be opened on the **29/05/2023 at 12 o'clock pm** local time by the Ombessa Tenders Board. Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice with perfect knowledge of the file.

The opening of the administrative documents and the technical *[and/or]* financial offers *[technical and financial if it is the single phase opening, technical only if two-phase opening]* shall take place on at o'clock by the Tenders Board attached to the *[Contracting Authority]* in the conference hall.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice.

[The opening of the bid-opening session must be done not later than one hour after the time-limit for the submission of bids as specified in the tender file]

14. Evaluation criteria

[The evaluation criteria are of two types: the eliminatory criteria and the essential criteria. The aim of these criteria is to identify and reject incomplete offers or offers not in conformity with the essential conditions laid down in the tender file relating especially to admissibility of administrative documents, the conformity of the technical offer to the Terms of reference of the tender file and the qualification of candidates].

1. *Eliminatory criteria*

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to execute works subject of the tender. They should not be marked. They should be determined depending on the nature and the content of works to be executed.

- The absence of the caution of submission
- The non-conformity of the administrative document and its non-regularization within 48 hours after opening of bids;
- Absence of one bid, of a sub-bid, of one sub-package, or one document;
- The absence of a quantified unit price in BPU (Unit Price List);
- The presence of false declarations, or fake documents;
- Failure to comply with the tender model

- The technical evaluation score less than 70% of the YES.
 - Incomplete technical file (the works manager does not have the required qualification or absence of the site visit attestation or the methodological note)
 - Absence of experience in the domaine (construction or rehabilitation of bridge)
- Incomplete technical file (the works manager does not have the required qualification or absence of the site visit attestation or the methodological note)

2. Essential criteria

[These criteria are the fundamental or key ones that will help to measure the financial and the technical capacity of candidates wishing to execute the works subject of the tender. They should be determined depending on the nature and the content of the works to be executed.]

The criteria relating to the qualification of candidates could indicatively be on the following:

- Financial situation;
- Experience;
- Personnel;
- Equipment.

15. Award

The contract will be assigned to the tendered filling the requisite technical and administrative capacities and presenting the least offer (Lowest Bidanwom satisfied 100%⁰/o eliminatory criteria n 70%⁰/o of essential criteria).

At the end of the different deliberations, the award of the contract shall be done to **the bidder having presented offers in conformity, administratively, technically, financially, and evaluated as being financially the lowest bid.**

16. Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers during **ninety (90) days**, from the initial deadline set for the submission of tenders.

17. Complementary information

Complementary technical information may be obtained during working hours at OMBESSA COUNCIL

18. Fight against corruption

In case of any attempt of corruption or mispractice, contact the Mayor or MINMAP.

Ombessa, the 02/05/2023

The Mayor
(contracting authority)



Copy:

- MINMAP/DGMI (for information)
- ARMP/CE (for publication in the JDM)
- PREFET/ MI (for information and display)
- PRESIDENT/CIPM (for information)
- DDMAP/MI (for display)
- CRTV (for diffusion)
- DISPLAY
- CHRONO-ARCHIVES